



## ***Directives relatives au cortège***

### **Cortège**

L'obligation pour les sociétés de participer au cortège est définie dans les statuts de la Fête des Saisons. Les sociétés disposant d'un stand dans la fête doivent justifier d'un groupe et/ou d'un char en proportion (char ET groupe par exemple).

La non-participation au cortège est compensée en espèces par un montant de CHF 1500.— à payer le dimanche soir directement au caissier de la fête des saisons.

Afin de pouvoir assurer le bon déroulement du cortège, chacun se doit de respecter les présentes directives et celles du responsable du cortège, notamment au plan des horaires et du déroulement.

Toute propagande à caractère politique, religieux et commercial est interdite.

Toute projection de matière, tels que confettis, eau ou autre, nécessite une autorisation du responsable du cortège.

La présence d'animaux est soumise à autorisation du responsable du cortège voire du comité.

En cas de non-conformité, le responsable du cortège se réserve le droit de refuser l'autorisation de défiler jusqu'à la dernière minute.

Le **jury** est nommé par le responsable de ce dernier. Ses critères de jugement sont mis à disposition de chacun. En cas de litige ou de conflit, il appartient au comité de la fête des saisons de trancher.

### **Chars et groupes**

Dimensions des chars

Largeur max. : 3 m.

Hauteur max. : 3,5 m sur les côtés et 3,80 m. au centre

Longueur : libre (attention aux virages !)

Le nom du groupe ou du char doit figurer de manière lisible. Cette indication ne doit pas dépasser les dimensions de 100cm par 50 cm.

Un numéro correspondant à votre place dans le cortège sera distribué avant le départ du samedi soir. Il devra être apposé de façon lisible sur le char ou le groupe. Il sera rendu en bon état le dimanche après le dernier tour au commissaire responsable.

Exceptionnellement, l'emprunt ou la location d'un char à l'extérieur, ainsi que l'engagement d'un groupe externe sont possibles, mais uniquement sur autorisation du responsable du cortège et du jury. Ils ne pourront, par ailleurs, pas être jugés de la même manière que les chars et les groupes préparés au village.



### **Sécurité et déroulement**

Pendant le cortège, les chauffeurs ou responsables veilleront à toujours garder la même **distance** par rapport au groupe ou au char qui le précède, tout cela pour une belle esthétique du cortège.

Tous les chars doivent être équipés d'un matériel de sécurité (extincteur, trousse de premiers secours, corde de remorquage). Il faut prévoir également un crochet de remorquage accessible.

La sécurité de ses membres appartient à la société responsable, tant lors de la construction que du défilé. En cas de problèmes, il faut immédiatement contacter le commissaire de cortège le plus proche.

Après les cortèges, les chars doivent être rangés le plus rapidement possible, selon les indications du commissaire.

### **Divers**

Une collation, sur inscription, sera distribuée à tous les participants à la fin des cortèges, au lieu défini par les organisateurs. Les chauffeurs prendront leur collation seulement après avoir rangé leur char.

Les présidentes  
Charlottes Dell'Anna et Morgane Hirt